



RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION D'APPEL GÉNÉRAL DU DISTRICT

Réunion du 31 MARS 2026

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des Décisions de la Commission d'Appel Général du District d'Indre-et-Loire qui sont données pour information et ne remplacent en rien les Décisions motivées qui sont notifiées aux parties par courriel recommandé. Le Procès verbal définitif avec l'ensemble des délibérations ayant permis les Décisions motivées sera mis en ligne ultérieurement.

DOSSIER : APPEL de l'A.S. MONTS sur le match Seniors F à 8 - D2 du 28/02/26 : DESCARTES – MONTS 2

- dit la réserve d'avant-match déposée par S.G. DESCARTES recevable
- confirme la décision de la Commission Sportive de donner match perdu par pénalité à l'équipe de l'A.S.

MONTS 2 :

DESCARTES S.G. : 3 buts (3 points) - A.S. MONTS 2 : 0 but (-1 point)

- confirme le droit de confirmation de réserve imputé de 35 € à l'A.S. MONTS.
- impute les frais de procédure d'appel de 150 € sur le compte Footclubs de l'A.S. MONTS

Christophe BROSSARD

Président de Commission